

**MODALITES GENERALES
DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES (M3C)
ET
REGLEMENT DES ETUDES
ANNEE 2024-2025**

UFR ou Institut : INSPÉ de l'académie d'Amiens

Diplôme de Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation)

Mention : Pratiques et ingénierie de la formation

TABLE DES MATIERES

1	présentation générale	3
1.1	Organisation du diplôme	3
1.2	Modalités de publication des M3C	4
2	L'inscription pédagogique et le contrat Pédagogique	4
2.1	Inscription Pédagogique	4
2.2	Contrat pédagogique	4
2.2.1	Régime général d'études	4
2.2.2	Régime spécifique d'étudiant (RSE)	4
2.2.3	Année de Césure ()	5
2.2.4	L'engagement étudiant et activité salariale ()	6
2.2.5	La mobilité internationale sortante	6
3	L'évaluation	7
3.1	Sessions, règles de calcul et de compensation des EC/UE et des semestres	7
3.1.1.	Structuration d'une année	7
3.1.2.	Sessions d'examens	7
3.1.3.	Modélisation (partie 2)	1
3.1.4.	Règles de calcul et résultats	1
3.1.5.	Validation de l'Unité d'Enseignement (UE)	1
3.1.6.	Validation du semestre	2
3.1.7.	Validation de L'année	2
3.2.	Absences et dispenses	2
3.2.1.	Gestion des absences	2
3.2.2.	Gestion des dispenses et des validations d'études	3
3.3.	Points jurys	3
3.4.	Points bonus	4
3.4.1.	Bonus Pratiques Valorisées	4
4.	Capitalisation, règles de progression et de délivrance du diplôme	5
4.1.	Capitalisation des UE	5
4.2.	Le Master	5
4.2.1.	Passage du M1 au M2	5
4.2.2.	Redoublement	5
4.2.3.	Validation et note du master	5
4.3.	Calcul de la mention et Réinscription dans un autre parcours du diplôme obtenu	5
5.	Dispositifs transitoires lors d'un changement de maquette	6
5.1.	Mise en œuvre	6
5.1.1.	Procédure générale :	6
Annexes : Maquettes et M3C		7

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 Organisation du diplôme

Face à une situation sociale et éducative de plus en plus imprévisible et étonnante, les formations de la mention 4 « Pratiques et ingénierie de la formation » s'inscrivent dans une visée compréhensive avec une volonté d'écoute pour tenter d'étudier les mutations de notre société contemporaine. En effet, face à un environnement qui se délite, parfois se fracture, en proie à des scénarios catastrophiques, les professionnels de l'éducation, de la formation et du soin sont amenés à se repositionner et à questionner leurs représentations et leurs gestes professionnels. Notre travail formatif vise à créer de nouveaux espaces d'échanges et de production ; à interroger les dispositifs existants ; à inciter l'organisation en place ; à préciser sa réalité sociale en intégrant les nouveaux changements qu'ils soient législatifs, organisationnels, technologiques, identitaires... ; à favoriser les interactions entre les acteurs et les différentes instances de l'organisation ; à faire émerger les potentialités internes au groupe de professionnels et à œuvrer à leur adéquation et/ou ajustement par le renforcement des compétences ; à mettre en relation des acteurs ayant des représentations multiples, pour ouvrir des possibilités de progression, et pour faire produire collectivement des stratégies d'action.

Les intervenants dans le cadre de nos formations n'envisagent pas le transfert de compétences comme la reproduction de techniques ou de méthodes qui seraient acquises en dehors des pratiques des professionnels et de leur contexte de réalisation et appliquées ensuite. Le transfert de compétences se construit comme un processus d'appropriation progressive d'un savoir qui amène les professionnels à entreprendre conjointement un travail de modification de leur posture pour lier leurs nouveaux savoirs et compétences au contexte de réalisation de leur activité qu'elle soit dans le secteur de l'inclusion, de la formation, du tutorat ou de l'accompagnement professionnel.

Quelle que soit la configuration groupale des professionnels et étudiants engagés dans la formation, notre objectif est de mettre au travail les difficultés éprouvées par les professionnels. Nous interrogerons les difficultés en prenant en compte la complexité et la singularité des situations professionnelles et nous mobiliserons un regard articulant différents niveaux de réalité : la subjectivité des professionnels impliqués dans les situations y compris leurs enjeux inconscients ; les appartenances à des groupes ainsi qu'à leur dynamique propre ; les dimensions organisationnelles ; les inscriptions institutionnelles produisant des constructions imaginaires et symboliques. Ces dimensions sont mobilisées différemment en fonction des situations amenées par les professionnels lors des enseignements.

Deux parcours sont proposés afin de répondre aux besoins des formés :

- Former à l'Intervention, au Tutorat et à l'Accompagnement Professionnel (FITAP) vise à former des professionnels de l'éducation et de la formation à l'intervention, au tutorat et à l'accompagnement professionnel,
- Inclure Socialement et Scolairement des Publics à Besoins Spécifiques (I2SPBS _ Inclusion for life) concerne plus particulièrement la formation à l'inclusion sociale et scolaire des publics à besoins spécifiques.

Pour chacun de ces parcours, le diplôme préparé répond aux attentes du diplôme national de master avec un adossement à la recherche.

1.2 Modalités de publication des M3C

Le règlement des études et les M3C sont accessibles dans les livrets de l'étudiant, disponibles par parcours sur la plateforme Tutelec et le site internet de l'INSPÉ (rubrique « Documents ») : <https://inspe.u-picardie.fr/docs/index.php?type=etudiants>

2 L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE ET LE CONTRAT PEDAGOGIQUE

2.1 Inscription Pédagogique

L'inscription pédagogique est l'étape suivant l'inscription universitaire (après l'acquittement de la CVEC et de l'inscription administrative), celle-ci est obligatoire.

Les inscriptions pédagogiques sont réalisées après les inscriptions administratives, au fur et à mesure de l'établissement des contrats pédagogiques. Elles sont finalisées vers la fin du mois d'octobre pour prendre en compte le calendrier mis en place par l'UPJV dans le cadre de la gestion des RSE.

Au fur et à mesure des inscriptions administratives, les étudiants sont invités à compléter un formulaire en ligne. Ils communiquent par ce biais les informations relatives à leur parcours universitaire, formulent leurs éventuelles demandes d'aménagements (dispense ou validation de modules d'enseignements, de RSE, dispense d'assiduité) en fournissant les justificatifs correspondants.

Ces demandes sont examinées par la commission pédagogique qui décide de l'affectation dans les groupes et des aménagements pédagogiques individuels. Si un aménagement pédagogique est décidé, celui-ci est formalisé dans le cadre d'un contrat pédagogique individuel signé par l'étudiant et la commission pédagogique.

La répartition dans les enseignements optionnels, et les éventuels aménagements pédagogiques se traduisant par une dispense ou validation d'EC/UE, sont enregistrés dans Apogée.

En l'absence de demandes particulières formulées dans les délais, l'inscription pédagogique est réalisée par défaut sur l'ensemble de la structure d'enseignement. Les enseignements optionnels devant être suivis par l'étudiant sont déterminés par la composante.

2.2 Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique ⁽¹⁾.

2.2.1 REGIME GENERAL D'ETUDES

Par défaut, tous les étudiants non concernés par les dispositifs cités à partir du point 2.2.2 et ne formulant pas de demande de dispense ni de validation d'études sont considérés comme bénéficiant d'un contrat pédagogique classique (non formalisé).

2.2.2 REGIME SPECIFIQUE D'ETUDIANT (RSE)

Ce régime nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique formalisé.

¹ Pour la licence, il est encadré par l'Article 12 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

2.2.2.1 Rappel du dispositif⁽²⁾

Les RSE sont applicables :

- aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne,
- aux femmes enceintes,
- aux étudiants chargés de famille,
- aux étudiants engagés dans plusieurs cursus,
- aux étudiants en situation de handicap,
- aux étudiants à besoins éducatifs particuliers,
- aux étudiants en situation de longue maladie
- aux étudiants entrepreneurs,
- aux artistes de haut niveau,
- aux sportifs de haut niveau,
- aux étudiants exerçant des responsabilités particulières : étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique et étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires.

Les fiches correspondant aux différentes situations indiquent les modalités d'adaptation de la formation et sont disponibles à l'adresse :

<https://www.u-picardie.fr/reussite-et-vie-etudiante/aide-et-accompagnement/regime-specifique-d-etudes-rse/>

La plateforme mise en place par l'INSPE pour enregistrer les demandes d'aménagements pédagogiques intègre le formulaire de demande de RSE mis à disposition sur la page de l'UPJV. Les demandes sont donc à formuler directement sur la plateforme, et accompagnées des justificatifs correspondants.

Le détail des périodes à respecter est décrit dans chacune des fiches.

2.2.2.2 Mise en œuvre

Chaque étudiant devra formuler une « demande de régime spécifique » et joindre les justificatifs. Le contrat pédagogique sera établi avec l'étudiant pour formaliser les aménagements correspondants à la situation.

Les étudiants concernés peuvent bénéficier d'aménagements ou d'épreuves de substitution, tels que définies dans le contrat pédagogique.

2.2.3 ANNEE DE CESURE (3)

Ce régime nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique formalisé.

² Réf. Article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

³ Ref. Articles L.611-12 et D.611-13 à D.611-19 du code de l'éducation - Circulaire n° 2019-030 du 10-04-2019 relative à la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics.

2.2.3.1 Modalités de validation de la période de césure

Les demandes de période de césure sont gérées comme défini dans la procédure de demande de césure.

2.2.3.2 Valorisation de l'année de césure (4)

L'année de césure n'est pas valorisée par des points bonus.

2.2.4 L'ENGAGEMENT ETUDIANT ET ACTIVITE SALARIALE (5)

Ce régime nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique spécifique.

Une demande de valorisation de l'engagement étudiant (hors stage et alternance) pourra être faite auprès de la DVE. Celle-ci sera examinée par une commission composée du VP CFVU ou de la VP Vie Etudiante, de la VPE, du directeur de la DVE.

Le suivi et l'évaluation de cet engagement seront effectués selon des modalités précisées dans le document « engagement » (6) et reprises dans le contrat pédagogique.

2.2.4.1 Mise en œuvre de la valorisation de l'engagement des étudiants

L'engagement est valorisé par l'attribution de point bonus (0,1 point).

Si un étudiant a plusieurs engagements citoyens, il pourra valoriser chacun d'eux sur des années différentes.

2.2.4.2 Mise en œuvre de la valorisation d'une activité salariale

Ce type d'activité peut être valorisé en jury de mention sur décision du/de la Président(e).

Si un étudiant a plusieurs activités salariales, il pourra valoriser chacune d'elles sur des années différentes.

2.2.5 LA MOBILITE INTERNATIONALE SORTANTE

Ce régime nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique entre la direction des relations internationales, le directeur de centre et l'étudiant.

Les évaluations du Master MEEF étant annualisées, des modalités d'évaluation spécifiques seront décidées et mises en œuvre pour le semestre concerné. Ces modalités seront précisées dans le contrat pédagogique.

Les notes obtenues dans l'université partenaire font l'objet d'une transposition, laquelle permettra au jury de déterminer quelle(s) UE serai(en)t à repasser en cas de non validation du semestre.

⁴ CFVU du 19 avril 2018

⁵ Réf. Articles D.611-7 à D.611-9 du code de l'éducation.

⁶ CFVU le 18 mars 2021

3 L'ÉVALUATION

3.1 Sessions, règles de calcul et de compensation des EC/UE et des semestres

3.1.1. STRUCTURATION D'UNE ANNEE

Sur le plan pédagogique, les parcours de Master MEEF sont annualisés. L'évaluation est organisée en contrôle continu sur l'année.

Les enseignements sont répartis en 4 unités d'enseignement (UE) pouvant intégrer des éléments constitutifs (EC), eux même éventuellement constitués de plusieurs matières. La même structure est respectée pour les deux années.

Les évaluations sont organisées soit au niveau des UE, soit au niveau des EC, soit au niveau des matières. Elles prennent la forme de Contrôle Continu Intégral, d'examens finaux écrits ou oraux, ou des deux (voir le détail des modalités pour chacun des parcours de la mention dans les tableaux présentés en annexes).

Elles se traduisent, soit par une note, soit par une validation ou non (notamment dans le cadre d'une évaluation des compétences).

3.1.2. SESSIONS D'EXAMENS

Des sessions de rattrapage sont mises en place.

D'un point de vue pratique, les examens de la session de rattrapage ne sont mis en place qu'après un délai minimum d'une semaine après affichage des résultats de session 1.

Lorsqu'une session de rattrapage est prévue, l'étudiant ne passe que les épreuves dont le résultat ne permet pas la validation de l'EC ou de l'UE considérée. La meilleure des deux notes est retenue.

Spécificités pour le parcours I2SPBS : validation des compétences du référentiel métier.

Conformément à la fiche RNCP38152 relative à la mention 4 PIF, le parcours I2SPBS permet aux candidats de justifier d'un certain niveau de compétences. Sur la fiche RNCP sont listées 16 compétences, déclinées par année de Master dans le tableau en page suivante.

L'évaluation des niveaux de compétences par UE se traduit par une note.

Compétences attestées par le diplôme <i>(cf. fiche RNCP38152)</i>	Ressources mobilisées (éléments constitutifs)	
	Niveau 1 (Master 1)	Niveau 2 (Master 2)
Concevoir, piloter et animer des dispositifs de formation	- Concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif inclusif	- Mettre en œuvre un projet inclusif : Stage de participation en M2 (60/90h)
Inscrire son action dans un secteur professionnel de formation et en s'adaptant au public visé (secteurs : culturel, numérique, artistique, formation de formateurs, formation des élèves à besoins éducatifs particuliers, santé, sanitaire et social...)	- Observer et identifier les besoins : stage d'observation (30h)	- Identifier les fonctions des institutions et les structures organisées - Connaître la notion d'accompagnement
Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention	- Connaître et utiliser les outils de l'IA au service de l'accompagnement psycho-éducatif;	- Écrire selon les normes scientifiques
Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine	- Se former et enseigner au et par le numérique	- Se former et enseigner au et par le numérique
Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale	- Comprendre les théories de l'apprentissage et leurs applications	- Connaître l'approche neuropsychologique des processus cognitifs
Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines	- Connaître les évolutions socio-historiques des notions de handicap et de besoins spécifiques - S'approprier les concepts et les méthodes en psychologie du développement : de l'enfant à l'âge adulte	- Comprendre les dynamiques en jeu à l'adolescence : conduites à risque, addictions, passage à l'acte
Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines	- Définir des besoins éducatifs particuliers : déficiences, troubles, désavantages	- Définir des besoins éducatifs particuliers : déficiences, troubles, désavantages

Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les connaissances et les relations avec les partenaires dans un projet inclusif 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre un protocole de recherche - Participer à la diffusion et à la valorisation de la recherche
Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Se former et former à l'analyse réflexive de pratiques professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Se former et former à l'analyse réflexive de pratiques professionnelles
Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et évaluer les besoins spécifiques - Construire un cadre théorique 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre un protocole de recherche
Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier : LVE Anglais 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les étudiants du M1 dans leur projet professionnel (Projet tutoré) - Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier : LVE Anglais
Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et collaborer avec les familles 	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier les bases de la GRH : techniques de recrutement, sécurité et santé au travail, droit social pratique - Animer et conduire une réunion institutionnelle
Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Initier et organiser le travail partenarial 	<ul style="list-style-type: none"> - Initier et organiser le travail partenarial - Mettre en œuvre un projet inclusif
Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif	<ul style="list-style-type: none"> - Se positionner en tant que personne ressource 	<ul style="list-style-type: none"> - Se positionner en tant que personne ressource - Encadrer une équipe pluridisciplinaire

Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire un entretien adapté aux buts visés 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire un entretien adapté aux buts visés
Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir la méthodologie de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre un protocole de recherche

3.1.3. MODELISATION (PARTIE 2)

La structuration des enseignements, les volumes et les modalités de contrôle des connaissances et compétences sont présentés dans des tableaux en annexe.

3.1.4. REGLES DE CALCUL ET RESULTATS

Les évaluations des EC/UE se traduisent soit par une note (de 0 à 20), soit par un résultat (pour les EC du parcours FITAP validés par l'assiduité).

Concernant le parcours I2SPBS, pour les UE 1, 2 et 3, une grille d'évaluation des compétences traduite en note permettra à l'étudiant de justifier de l'acquisition des ressources présentées et de leur mise en œuvre dans une situation professionnelle. Pour l'UE 4, la production d'un mémoire de recherche à visée professionnelle constituera en M1 comme en M2 une SAE dans la mesure où l'étudiant devra mobiliser des ressources et des compétences présentées dans l'ensemble des EC au sein des UE. En M2, le maître d'apprentissage participera activement à la construction de la SAE.

La structure étant semestrialisée dans Apogée, l'ensemble des notes annuelles par UE est repris dans les semestres 1 et/ou 2 suivant la répartition des enseignements. Le poids des ECTS étant différent par semestre, les calculs des moyennes semestrielles peuvent donner des résultats différents au sein des UEs. Néanmoins, les moyennes par semestre sont compensables entre elles pour la validation annuelle de l'UE.

3.1.5. VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Les UE peuvent faire l'objet d'une évaluation globale ou de plusieurs évaluations pour les EC qui la composent.

Pour les UE et EC évalués par une note, les modalités de validation suivantes s'appliquent :

- Au sein d'un groupe ECTS comprenant éventuellement plusieurs éléments constitutifs ou plusieurs matières évaluées distinctement par une note, la moyenne du groupe ECTS correspond à la moyenne arithmétique des notes correspondantes.
- Les éléments constitutifs (EC) évalués par une note au sein d'un même bloc ECTS sont compensables entre eux.
- Toutefois, pour chacun des éléments constitutifs et matières évaluées, une note minimale de 7 est requise pour valider les UEs.
- Au sein d'une UE comprenant plusieurs blocs ECTS, la moyenne annuelle est pondérée par les ECTS alloués aux blocs par trimestre.
- La note ou la moyenne des UE sur l'année doit être supérieure ou égale à 10.

Pour les UE et EC évalués par un résultat, les modalités de validation suivantes s'appliquent :

- Les EC validés par un résultat ne sont pas pris en compte dans le calcul des notes.
- Si un EC ou une UE évalué(e) par un résultat (critère assiduité pour le parcours FITAP) n'est pas validé(e), l'année de Master ne peut être validée.

Règles de rattrapage des éléments non validés :

- Si une UE n'est pas validée, l'étudiant repasse les éléments non validés en session de rattrapage.
- En cas de redoublement d'une année, les étudiants se voient reporter toutes leurs notes des matières, des éléments constitutifs, ou des UE validées s'ils en font la demande.
- Pour l'UE 4 de recherche validée par une note globale en M2, l'étudiant ne pourra soutenir son mémoire qu'une seule fois, soit en session 1, soit en session de rattrapage. La soutenance de mémoire en session 1 ne peut se faire qu'avec l'accord du directeur de mémoire (et du maître d'apprentissage pour le parcours I2SPBS) à partir du mémoire qui lui a été transmis, dans les délais demandés. Tous les étudiants qui n'ont pas soutenu en session 1 pourront soutenir en session de rattrapage, à condition d'avoir rendu le mémoire dans les délais demandés. En cas de non-respect des délais, l'étudiant sera défaillant.

Règles de rattrapage :

- Si la moyenne annuelle d'un bloc ECTS d'une UE comportant plusieurs blocs est < 7 : l'épreuve de rattrapage est choisie par l'étudiant dans le bloc correspondant de l'UE.
- Si la moyenne annuelle d'une UE est < 10 : l'épreuve de rattrapage de l'UE est choisie par l'étudiant dans l'un des blocs ECTS dont la note est < 10 .
- Pour l'UE4 : la session de rattrapage permet uniquement de prendre en compte les dépôts de mémoire tardifs. Si la note est < 10 à l'issue de la présentation en session 1 ou de rattrapage, l'UE4 ne peut être validée.

3.1.6. VALIDATION DU SEMESTRE

Les évaluations étant annualisées, il n'y a pas de validation par semestre.

3.1.7. VALIDATION DE L'ANNEE

Les années de master sont validées lorsque toutes les UEs sont validées par une note ou un résultat. Dans le parcours I2SPBS, les étudiants ne bénéficiant pas d'un contrat d'apprentissage, doivent effectuer un stage obligatoire. Les conditions suivantes sont requises pour valider le stage :

- Avoir effectué au minimum 4/5 de la durée du stage sur chaque année de master. Dans le cas contraire, l'UE correspondante ne peut être validée.

Pour qu'une année soit validée, il faut que l'étudiant ait obtenu la moyenne de 10 sur 20 dans chacune des UEs, non compensables entre elles.

La moyenne de l'année est obtenue par la moyenne des notes d'UE pondérées par les ECTS.

3.2. Absences et dispenses

3.2.1. GESTION DES ABSENCES

3.2.1.1. Gestion des absences injustifiées

L'assiduité aux TD et TP est obligatoire. Pour les CM, elle est fortement recommandée mais demeure facultative.

Pour, les étudiants sous contrat d'apprentissage du parcours I2SPBS, l'assiduité est obligatoire en TD, en CM et lors des temps réservés à l'environnement pédagogique.

Les absences injustifiées en TD/TP font l'objet d'une comptabilisation et sont prises en compte lors des jurys de fin d'année.

Au-delà de deux absences injustifiées sur un EC, l'étudiant perd le bénéfice des résultats des évaluations réalisées dans le cadre de la session 1 et doit se présenter à la session de rattrapage.

3.2.1.2. Gestion des absences justifiées

Il appartient à l'étudiant de justifier son absence dans un délai d'une semaine maximum auprès de la gestionnaire de scolarité.

En cas d'absences justifiées dans plus de 25% des activités de contrôle continu, l'étudiant devra formuler une demande de RSE, ce qui lui permettra de bénéficier d'évaluations de substitution.

Les règles spécifiques seront précisées dans le contrat pédagogique.

En cas d'absence justifiée à une session d'évaluation, un contrôle de substitution doit être mis en place pour les étudiants empêchés.

Exemples de justificatifs attendus ci-dessous :

TYPE D'ABSENCE	EXEMPLE DE JUSTIFICATION
Maladie, accident	Certificat médical
Examen médical	Convocation
Garde d'enfants	Certificat
Obsèques	Attestation sur l'honneur
Grèves des transports en commun	Preuve de suppression du transport, communiqué
Charge de famille	Convocation liée à la charge, attestation sur l'honneur...
Présentation à un concours	Convocation, ou preuve de participation
Présentation à un examen	Convocation

Pour les stages, les absences justifiées ou injustifiées ne devront pas dépasser 1/5^{ème} de la durée des périodes prévues en M1 et en M2 (voir § 3.1.7.)

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage du parcours I2SPBS, toute absence doit être justifiée auprès de l'entreprise.

3.2.1.3. Cas des bénéficiaires du RSE

Les étudiants bénéficiant d'un contrat pédagogique dans le cadre d'un RSE peuvent disposer de M3C adaptées, notamment liées aux absences justifiées.

3.2.2. GESTION DES DISPENSES ET DES VALIDATIONS D'ETUDES

Les dispenses sont définies individuellement dans un contrat pédagogique, lorsqu'une demande de dispense ou de validation d'un résultat antérieur est acceptée, selon la situation et le parcours de l'étudiant (redoublement, diplôme de même niveau déjà validé...).

Dans des circonstances exceptionnelles, une UE (ou un EC) peut être neutralisée en cours d'année par la CFVU. En conséquence, cette UE (ou cet EC) fera l'objet d'une dispense. En cas de nécessité, la CFVU délègue cette compétence à ses vice-présidents, qui devront en rendre compte en assemblée.

Les jurys peuvent aussi prendre la décision de dispenser d'une UE ou d'un EC de manière individuelle selon les circonstances.

3.3. Points jurys

Le jury peut octroyer des points supplémentaires au niveau d'une UE ou d'un semestre ou de l'année, soit pour attribuer un résultat positif (admis) soit pour attribuer une mention.

Les points jurys permettent de modifier un résultat mais pas les notes prises en compte dans le calcul de la moyenne.

Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants présentant un défaut d'assiduité.

3.4. Points bonus

3.4.1. *BONUS PRATIQUES VALORISEES*

Des points bonus peuvent être accordés dans le cadre de pratiques valorisées. Les étudiants doivent être inscrits et assidus pour en bénéficier.

- Pratiques sportives valorisées au sein du SUAPS.
- Pratiques artistiques et culturelles valorisées au sein du S2C.
- Participation active au fonctionnement de l'INSPE (JPO, Forum, Cordées de la réussite, instances de l'Institut).
- L'engagement des étudiants.

Les étudiants doivent s'inscrire à ces pratiques valorisées et être acceptés. Il y a un nombre de places limité.

Ajout à la moyenne générale du semestre pour une activité : 0.1 par semestre.

Deux pratiques sont possibles par semestre, soit 0.2 point maximum sur un semestre.

Les étudiants doivent être inscrits sur la plateforme des pratiques libres.

4. CAPITALISATION, REGLES DE PROGRESSION ET DE DELIVRANCE DU DIPLOME

4.1. Capitalisation des UE

Les EC et les UE validés donnent lieu à la capitalisation d'ECTS. Voir la répartition des ECTS dans les tableaux en annexes.

La capitalisation avec des ECTS est transférable à d'autres universités.

4.2. Le Master

Une sélection est mise en place pour l'entrée en Master MEEF (voir les Modalités d'admission des étudiants en Master MEEF).

4.2.1. PASSAGE DU M1 AU M2

Aucune dette n'est possible entre la première et la seconde année de Master, l'étudiant devra donc avoir validé son M1 pour pouvoir passer en M2.

En cas de non-validation d'une année de master, les notes au-dessus de 10 et les résultats validés obtenus dans les UEs ou les éléments constitutifs (EC) sont conservés dans l'hypothèse d'un redoublement.

Il n'y a pas de sélection à l'entrée du M2 pour les étudiants inscrits dans le M1 de la mention correspondante à l'UPJV. Leur inscription dans un des parcours de M2 dépend de l'avis de jury d'année de M1.

4.2.2. REDOUBLEMENT

Le redoublement n'est pas de droit en master (M1 et M2). Il revient au jury de décider du droit à redoublement de chaque étudiant.

4.2.3. VALIDATION ET NOTE DU MASTER

L'étudiant doit valider son M1 et son M2 pour obtenir le diplôme de Master, ou uniquement le M2 si l'étudiant y est admis directement.

La note du master correspond à la moyenne pondérée par les ECTS des notes obtenues dans les UE 1, 2, 3 et 4, dans les deux années de Master, ou en M2 si le Master MEEF est préparé en 1 an.

Si l'étudiant n'a pas fait son M1 à l'UPJV, la note du master correspondra à la note du M2.

4.3. Calcul de la mention et Réinscription dans un autre parcours du diplôme obtenu

Un étudiant ayant obtenu un Master MEEF peut candidater dans un autre parcours du Master MEEF. Le nom du parcours apparaît sur chaque diplôme.

Dans ce cas, l'étudiant a déjà validé les éléments communs aux deux parcours.

De plus, l'étudiant peut demander à repasser des UE validées/compensées. En ce cas, à la fin des deux sessions d'examen, la meilleure des deux notes sera prise en compte.

5. DISPOSITIFS TRANSITOIRES LORS D'UN CHANGEMENT DE MAQUETTE

Public concerné : étudiants redoublants

Un étudiant a acquis des ECTS dans une formation. Il ne peut donc perdre ces points.

Durée des dispositions transitoires : 1 an (cas général) ou 2 ans (en cas d'année de césure).

Pour chaque semestre/année de formation, le responsable de la formation (ou la personne mandatée) élabore un tableau de correspondances entre les UE et EC des maquettes actuelles et ceux/celles des nouvelles maquettes. Les correspondances peuvent être définies sur la base des ECTS et/ou des contenus des enseignements.

Le report des notes est opéré lors des jurys, au cas par cas en fonction de la situation de l'étudiant, par la responsable de mention et, par délégation, au Président du jury. Ce report se fait toujours au bénéfice de l'étudiant. Il est formalisé dans le contrat pédagogique.

5.1. Mise en œuvre

5.1.1. PROCEDURE GENERALE :

- 1) Communication de la procédure aux étudiants concernés.
- 2) **Pré-saisie de l'inscription pédagogique puis impression par l'étudiant de sa « fiche pédagogique » provisoire.** L'étudiant s'inscrit aux UE/EC qu'il pense devoir suivre.
- 3) **Validation de la fiche pédagogique provisoire de l'étudiant par le responsable de parcours** et co-signature de ce contrat pédagogique par ce référent et l'étudiant (début septembre). Cette fiche sera co-signée en 2 exemplaires : un exemplaire sera remis à l'étudiant ; l'autre sera conservé par le référent.

Lors de cette validation, le référent devra identifier/corriger les erreurs éventuelles et veiller au fait que le nombre d'ECTS validés dans la nouvelle maquette devra être au moins égal à celui validé dans la maquette actuelle. En cas de différence en défaveur de l'étudiant il devra identifier un(e) (ou plusieurs) UE/EC de la nouvelle maquette ayant un nombre d'ECTS égal ou supérieur à cette différence et indiquer dans le contrat que l'étudiant est « dispensé » pour cette UE ou cet EC.

- 4) **Transmission à la scolarité de la fiche pédagogique validée** pour saisie définitive.
- 5) **Saisie définitive par la scolarité des IP de l'étudiant dans le domaine IP d'Apogée.**

Maquette MASTER MEEF 4ème mention

Parcours : FITAP

UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	MASTER 1					MASTER 2				
	Code UE / EC	ECTS	Répartition des volumes (h)			Code UE / EC	ECTS	Répartition des volumes (h)		
			CM	TD	TP			CM	TD	TP
Contextes et champ de la formation	UE1.1	15	21	27	0	UE1.2	16	51	78	0
Les Sciences de l'éducation et de la formation : interdisciplinarité						EC1A.2	0	12		
La démarche clinique en sciences de l'éducation et de la formation						EC1B.2	3	9	15	
Histoire de la formation d'adultes et les grands courants pédagogiques	EC1C.1	4	6	6						
Les différentes approches du rapport au savoir						EC1D.2	3	9	9	
Penser le groupe en situation						EC1E.2	3	3	12	
L'inclusion en formation d'adultes	EC1F.1	4	3	6		EC1F.2	2	3	6	
Les mouvements d'éducation populaire						EC1G.2	1	3	9	
Les enjeux relationnels						EC1H.2	3	6	21	
Le phénomène générationnel dans la transmission	EC1I.1	5	6	9						
Enjeux épistémologiques de la formation d'adultes	EC1J.1	2	6	6		EC1J.2	1	6	6	
Intervention et accompagnement en formation	UE2.1	10	3	21	0	UE2.2	18	30	57	0
Théorie et pratique de l'intervention psychosociologique						EC2A.2	3	12	3	
Psychosociologie des organisations						EC2B.2	3	3	9	
L'intervention psychosociologique en milieu ouvert						EC2C.2	2	3	9	
Les différentes conceptions du changement						EC2D.2	3	6	6	
Les dispositifs d'accompagnement des situations de changement						EC2E.2	2		12	
Les dispositifs d'accompagnement du sujet professionnel	EC2F.1	5	3	9		EC2F.2	2		12	
La conduite de réunion	EC2G.1	5		12						
Le sujet et l'institution						EC2H.2	3	6	6	
Ingénierie et dispositifs de formation	UE3.1	25	9	69	0	UE3.2	10	3	57	0
Se former et enseigner au et par le numérique	EC3C.1	4		12		EC3C.2	2		12	
Langue vivante étrangère (Anglais)	EC3E.1	4		18		EC3E.2	2		18	
La politique et les effets de la formation en organisation	EC3G.1	3	6	6						
La démarche d'ingénierie de formation	EC3H.1	10	3	12						
Stage	EC3S.1									
La professionnalisation						EC3I.2	3	3	6	
Accompagnement clinique groupal de la pratique professionnelle	EC3J.1	4		21		EC3J.2	3		21	
Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel	UE4.1	10	12	20	0	UE4.2	16	0	42	0
Principes et modalités des recherches collaboratives	EC4A.1		12							
Les dispositifs méthodologiques		10				EC4B.2			15	
L'écriture à visée scientifique						EC4C.2			7	
Séminaires de recherche	EC4D.1			20		EC4D.2			20	
TOTAUX	182	60	45	137	0	318	60	84	234	0

Maquette MASTER MEEF 4ème mention

Master MEEF PIF - Former à l'Intervention, au Tutorat et à l'Accompagnement Professionnel (FITAP)

M1

Codes UE / EC	UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	Codes matières	Matières	Type-élément	ECTS	Répartition des volumes (h)			M3C	
						CM	TD	TP	Modalités session 1	Modalités session de rattrapage
M1 FITAP										
Master MEEF PIF - Former à l'Intervention, au Tutorat et à l'Accompagnement Professionnel										
UE1.1	Contextes et champ de la formation			Obligatoire	15	21	27	0		
EC1C.1	Histoire de la formation d'adultes et les grands courants pédagogiques			Oblig.	4	6	6		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC1F.1	L'inclusion en formation d'adultes			Oblig.	4	3	6		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC1I.1	Le phénomène générationnel dans la transmission			Oblig.	5	6	9		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC1J.1	Enjeux épistémologiques de la formation d'adultes			Oblig.	2	6	6		Validation sur critère d'assiduité. Absences injustifiées < 15%	Devoir personnel écrit (résultat validé/non validé)
UE2.1	Intervention et accompagnement en formation			Obligatoire	10	3	21	0		
EC2F.1	Les dispositifs d'accompagnement du sujet professionnel			Oblig.	5	3	9		Validation sur critère d'assiduité. Absences injustifiées < 15%	Devoir personnel écrit (résultat validé/non validé)
EC2G.1	La conduite de réunion			Oblig.	5		12		Validation sur critère d'assiduité. Absences injustifiées < 15%	Devoir personnel écrit (résultat validé/non validé)
UE3.1	Ingénierie et dispositifs de formation			Obligatoire	25	9	69	0		
EC3C.1	Se former et enseigner au et par le numérique			Oblig.	4		12		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC3E.1	Langue vivante étrangère (Anglais)			Oblig.	4		18		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC3G.1	La politique et les effets de la formation en organisation			Oblig.	3	6	6		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC3H.1	La démarche d'ingénierie de formation			Oblig.	10	3	12		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC3S.1	Stage			Oblig.						
EC3J.1	Accompagnement clinique groupal de la pratique professionnelle			Oblig.	4		21		Validation sur critère d'assiduité. Absences injustifiées < 15%	Devoir personnel écrit (résultat validé/non validé)
UE4.1	Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel			Obligatoire	10	12	20	0		
EC4A.1	Principes et modalités des recherches collaboratives			Oblig.	10	12			Avancement de son propre travail de recherche : écrit, oral ou poster (1 note)	Avancement de son propre travail de recherche : écrit, oral ou poster (1 note)
EC4D.1	Séminaires de recherche			Oblig.			20			

Codes UE / EC	UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	Codes matières	Matières	Type-élément	ECTS	Répartition des volumes (h)			M3C	
						CM	TD	TP	Modalités session 1	Modalités session de rattrapage
M2 FITAP	Master MEEF PIF - Former à l'Intervention, au Tutorat et à l'Accompagnement Professionnel									
UE1.2	Contextes et champ de la formation			Obligatoire	16	51	78	0		
EC1A.2	Les Sciences de l'éducation et de la formation : interdisciplinarité			Oblig.	0	12			Validation sur critère d'assiduité. Absences injustifiées < 15%	Devoir personnel écrit (résultat validé/non validé)
EC1B.2	La démarche clinique en sciences de l'éducation et de la formation			Oblig.	3	9	15		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC1D.2	Les différentes approches du rapport au savoir			Oblig.	3	9	9		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC1E.2	Penser le groupe en situation			Oblig.	3	3	12		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC1F.2	L'inclusion en formation d'adultes			Oblig.	2	3	6		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC1G.2	Les mouvements d'éducation populaire			Oblig.	1	3	9		Validation sur critère d'assiduité. Absences injustifiées < 15%	Devoir personnel écrit (résultat validé/non validé)
EC1H.2	Les enjeux relationnels			Oblig.	3	6	21		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC1J.2	Enjeux épistémologiques de la formation d'adultes			Oblig.	1	6	6		Validation sur critère d'assiduité. Absences injustifiées < 15%	Devoir personnel écrit (résultat validé/non validé)
UE2.2	Intervention et accompagnement en formation			Obligatoire	18	30	57	0		
EC2A.2	Théorie et pratique de l'intervention psychosociologique			Oblig.	3	12	3		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC2B.2	Psychosociologie des organisations			Oblig.	3	3	9		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC2C.2	L'intervention psychosociologique en milieu ouvert			Oblig.	2	3	9		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC2D.2	Les différentes conceptions du changement			Oblig.	3	6	6		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC2E.2	Les dispositifs d'accompagnement des situations de changement			Oblig.	2		12		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC2F.2	Les dispositifs d'accompagnement du sujet professionnel			Oblig.	2		12		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC2H.2	Le sujet et l'institution			Oblig.	3	6	6		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
UE3.2	Ingénierie et dispositifs de formation			Obligatoire	10	3	57	0		
EC3C.2	Se former et enseigner au et par le numérique			Oblig.	2		12		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC3E.2	Langue vivante étrangère (Anglais)			Oblig.	2		18		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC3I.2	La professionnalisation			Oblig.	3	3	6		Note de contrôle continu	Amélioration du travail fourni en session 1 (note)
EC3J.2	Accompagnement clinique groupal de la pratique professionnelle			Oblig.	3		21		Validation sur critère d'assiduité. Absences injustifiées < 15%	Devoir personnel écrit (résultat validé/non validé)
UE4.2	Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel			Obligatoire	16	0	42	0		
EC4B.2	Les dispositifs méthodologiques			Oblig.			15		Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)	Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)
EC4C.2	L'écriture à visée scientifique			Oblig.	16		7			
EC4D.2	Séminaires de recherche			Oblig.			20			

Maquette MASTER MEEF 4ème mention

Parcours : I2SPBS

UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	MASTER 1					MASTER 2						
	Code UE / EC	ECTS	Répartition des volumes (h)			Code UE / EC	ECTS	Répartition des volumes (h)				
			CM	TD	TP			CM	TD	TP		
S'approprier des compétences de formateur en accompagnant les collaborateurs du secteurs psycho-socio-éducatif dans le cadre de l'évolution des politiques inclusives	UE1.1	22	24	48	0	UE1.2	16	36	33	0		
Connaître les évolutions socio-historiques des notions de handicap et de besoins spécifiques	EC1A.1	22	6	9			16					
S'approprier les concepts et les méthodes en psychologie du développement : de l'enfant à l'âge adulte	EC1B.1		6	9								
Comprendre les théories de l'apprentissage et leurs applications	EC1C.1		6	9								
Définir des besoins éducatifs particuliers : déficiences, troubles, désavantages	EC1D.1		6	12		EC1D.2		9	9			
Comprendre les dynamiques en jeu à l'adolescence : conduites à risque, addictions, passage à l'acte						EC1E.2		9	9			
Connaître l'approche neuropsychologique des processus cognitifs						EC1F.2		9	9			
Identifier les fonctions des institutions et les structures organisées						EC1G.2		9	6			
Connaître et utiliser les outils de l'IA au service de l'accompagnement psycho-éducatif	EC1H.1			9								
Environnement pédagogique						EC1H.2			20			
Accompagner l'individu et le collectif dans l'identification et la conception d'interventions adaptées	UE2.1		15	9	57	0		UE2.2	13	30	87	0
Connaitre la notion d'accompagnement		15				EC2A.2	9	9				
Concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif inclusif	EC2B.1			15								
Identifier et évaluer les besoins spécifiques	EC2C.1		6	9								
Se former et former à l'analyse réflexive de pratiques professionnelles	EC2D.1			15		EC2D.2		18				
Conduire un entretien adapté aux buts visés	EC2E.1		3	9		EC2E.2	3	12				
Se positionner en tant que personne ressource	EC2F.1			9		EC2F.2	6	12				
S'approprier les bases de la GRH : techniques de recrutement, sécurité et santé au travail, droit social pratique						EC2G.2	12	36				
Observer et identifier les besoins : Stage d'observation en M1 (30h)	EC2S.1											
Environnement pédagogique						EC3S.2		20				
Mettre en œuvre une démarche réflexive pour faire évoluer les dispositifs de formation et la conduite de projets	UE3.1		15	6	66	0	UE3.2	15	12	87	0	
Se former et enseigner au et par le numérique	EC3A.1	15		15		EC3A.2		15				
Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier : LVE Anglais	EC3B.1			15		EC3B.2		12				
Connaître et collaborer avec les familles	EC3C.1		3	6								
Initier et organiser le travail partenarial	EC3D.1		3	9		EC3D.2	4	12				
Animer et conduire une réunion institutionnelle						EC3E.2	4	12				
Développer les connaissances et les relations avec les partenaires dans un projet inclusif	EC3F.1			21								
Encadrer une équipe pluridisciplinaire						EC3G.2	4	12				
Accompagner les étudiants du M1 dans leur projet professionnel (Projet tutoré)						EC3F.2		24				
Environnement pédagogique						EC3H.2		20				
S'initier à la méthodologie de la recherche et produire un mémoire à visée professionnelle	UE4.1		8	0	30	0	UE4.2	16	0	94	0	
Acquérir la méthodologie de la recherche	EC4A.1	8		10			16					
Ecrire selon les normes scientifiques						EC4B.2			10			
Construire un cadre théorique (M1) / Concevoir et mettre en oeuvre un protocole de recherche (M2)	EC4D.1			20		EC4D.2			20			
Participer à la diffusion et à la valorisation de la recherche						EC4E.2			24			
Mettre en oeuvre un projet inclusif : CONTRAT PRO						EC4F.2			40			
Mettre en oeuvre un projet inclusif : SI PAS DE CONTRAT PRO Stage de participation en M2 (entre 200 et 300h)						EC4G.2			40			
Environnement pédagogique						EC4H.2			20			
TOTAUX	240		60	39	201	0		379	60	78	301	0

Maquette MASTER MEEF 4ème mention

Master MEEF PIF - Inclure Socialement et Scolairement des Publics à Besoins Spécifiques

M1

Codes UE / EC	UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	Type-élément	ECTS	Répartition des volumes (h)			M3C	
				CM	TD	TP	Modalités session 1	Modalités session de rattrapage
M1 I2SPBS	Master MEEF PIF - Inclure Socialement et Scolairement des Publics à Besoins Spécifiques							
UE1.1	S'approprier des compétences de formateur en accompagnant les collaborateurs du secteur psycho-socio-éducatif dans le cadre de l'évolution des politiques inclusives	Obligatoire	22	24	48	0		
EC1A.1	Connaître les évolutions socio-historiques des notions de handicap et de besoins spécifiques	Oblig.	22	6	9		Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)	Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)
EC1B.1	S'approprier les concepts et les méthodes en psychologie du développement : de l'enfant à l'âge adulte	Oblig.		6	9			
EC1C.1	Comprendre les théories de l'apprentissage et leurs applications	Oblig.		6	9			
EC1D.1	Définir des besoins éducatifs particuliers : déficiences, troubles, désavantages	Oblig.		6	12			
EC1H.1	Connaître et utiliser les outils de l'IA au service de l'accompagnement psycho-éducatif	Oblig.			9			
UE2.1	Accompagner l'individu et le collectif dans l'identification et la conception d'interventions adaptées	Obligatoire	15	9	57	0		
EC2B.1	Concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif inclusif	Oblig.	15		15		Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)	Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)
EC2C.1	Identifier et évaluer les besoins spécifiques	Oblig.		6	9			
EC2D.1	Se former et former à l'analyse réflexive de pratiques professionnelles	Oblig.			15			
EC2E.1	Conduire un entretien adapté aux buts visés	Oblig.		3	9			
EC2F.1	Se positionner en tant que personne ressource	Oblig.			9			
EC2S.1	Observer et identifier les besoins : Stage d'observation en M1 (30h)	Oblig.						
UE3.1	Mettre en œuvre une démarche réflexive pour faire évoluer les dispositifs de formation et la conduite de projets	Obligatoire	15	6	66	0		
EC3A.1	Se former et enseigner au et par le numérique	Oblig.	15		15		Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)	Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)
EC3B.1	Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier : LVE Anglais	Oblig.			15			
EC3C.1	Connaître et collaborer avec les familles	Oblig.		3	6			
EC3D.1	Initier et organiser le travail partenarial	Oblig.		3	9			
EC3F.1	Développer les connaissances et les relations avec les partenaires dans un projet inclusif	Oblig.			21			
UE4.1	S'initier à la méthodologie de la recherche et produire un mémoire à visée professionnelle	Obligatoire	8	0	30	0		
EC4A.1	Acquérir la méthodologie de la recherche	Oblig.	8		10		Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)	Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)
EC4D.1	Construire un cadre théorique (M1)	Oblig.			20			

Maquette MASTER MEEF 4ème mention

Master MEEF PIF - Inclure Socialement et Scolairement des Publics à Besoins Spécifiques

M2

Codes UE / EC	UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	Type-élément	ECTS	Répartition des volumes (h)			M3C	
				CM	TD	TP	Modalités session 1	Modalités session de rattrapage (y compris RSE)
M2 I2SPBS	Master MEEF PIF - Inclure Socialement et Scolairement des Publics à Besoins Spécifiques							
UE1.2	S'approprier des compétences de formateur en accompagnant les collaborateurs du secteurs psycho-socio-éducatif dans le cadre de l'évolution des politiques inclusives	Obligatoire	16	36	33	0		
EC1D.2	Definir des besoins éducatifs particuliers : déficiences, troubles, désavantages	Oblig.	16	9	9		Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)	Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)
EC1E.2	Comprendre les dynamiques en jeu à l'adolescence : conduites à risque, addictions, passage à l'acte	Oblig.		9	9			
EC1F.2	Connaître l'approche neuropsychologique des processus cognitifs	Oblig.		9	9			
EC1G.2	Identifier les fonctions des institutions et les structures organisées	Oblig.		9	6			
EC1H.2	Environnement pédagogique	Oblig.			20			
UE2.2	Accompagner l'individu et le collectif dans l'identification et la conception d'interventions adaptées	Obligatoire	13	30	87	0		
EC2A.2	Connaitre la notion d'accompagnement	Oblig.	13	9	9		Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)	Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)
EC2D.2	Se former et former à l'analyse réflexive de pratiques professionnelles	Oblig.			18			
EC2E.2	Conduire un entretien adapté aux buts visés	Oblig.		3	12			
EC2F.2	Se positionner en tant que personne ressource	Oblig.		6	12			
EC2G.2	S'approprier les bases de la GRH : techniques de recrutement, sécurité et santé au travail, droit social pratique	Oblig.		12	36			
EC2S.2	Environnement pédagogique	Oblig.		20				
UE3.2	Mettre en œuvre une démarche réflexive pour faire évoluer les dispositifs de formation et la conduite de projets	Obligatoire	15	12	87	0		
EC3A.2	Se former et enseigner au et par le numérique	Oblig.	15		15		Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)	Projet écrit ou oral avec évaluation selon la grille de compétences (une note)
EC3B.2	Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier : LVE Anglais	Oblig.			12			
EC3D.2	Initier et organiser le travail partenarial	Oblig.		4	12			
EC3E.2	Animer et conduire une réunion institutionnelle	Oblig.		4	12			
EC3G.2	Encadrer une équipe pluridisciplinaire	Oblig.		4	12			
EC3F.2	Accompagner les étudiants du M1 dans leur projet professionnel (Projet tutoré)	Oblig.			24			
EC3H.2	Environnement pédagogique	Oblig.		20		Anglais scientifique + Nautilus	Anglais scientifique + Nautilus	
UE4.2	S'initier à la méthodologie de la recherche et produire un mémoire à visée professionnelle	Obligatoire	16	0	94	0		
EC4B.2	Ecrire selon les normes scientifiques	Oblig.	16		10		Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)	Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)
EC4D.2	Concevoir et mettre en œuvre un protocole de recherche (M2)	Oblig.			20			
EC4E.2	Participer à la diffusion et à la valorisation de la recherche	Oblig.			24			
EC4F.2	Mettre en œuvre un projet inclusif : CONTRAT PRO	Optionnel			40			
EC4G.2	Mettre en œuvre un projet inclusif : SI PAS DE CONTRAT PRO Stage de participation en M2 (entre 200 et 300h)	Optionnel			40			
EC4H.2	Environnement pédagogique	Oblig.			20			